



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - DURIS - FRANCES - KAZIMIERCZAK - RICARD - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BARBERA - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

M. François FOURES a donné procuration à Marie-Chantal BATUT.

N° 2019/71

Objet : EHPAD Résidence La Grèze : approbation de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2019

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la notification des produits de la tarification, des tarifs journaliers et du forfait global de dépendance pour l'exercice 2019 du Département du Tarn en date du 23 avril 2019,

Vu la notification du forfait soins pour l'année 2019 de l'ARS en date du 18 juin 2019,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'adopter l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2019 de l'EHPAD Résidence La Grèze conformément aux notifications du Département et de l'ARS.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2019 du Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze tel que présenté,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 27 juin 2019.

